



Bulletin d'information
du Réseau africain francophone sur les armes légères,
pour la prévention des conflits et la construction de la paix

Edité par le GRIP

Chaussée de Louvain, 467 - B1030 Bruxelles

Tél.: (32.2) 241.84.20 - Fax: (32.2) 245.19.33

Courriel : m.luntumbue@grip.org

Internet : <http://www.reseau-rafal.org/>

Ed. resp.: Luc Mampaey

Cette publication est réalisée dans le cadre des projets du GRIP sur les armes légères, la prévention des conflits et la construction de la paix en Afrique, avec le soutien du Ministère belge des Affaires étrangères, du Ministère de la Communauté française de Belgique et du Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg.

Sommaire

1. RESOLUTION DE L'ONU EN FAVEUR D'UN TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES
2. UN PACTE SUR LA SECURITE, LA STABILITE ET LE DEVELOPPEMENT DANS LES GRANDS LACS

3. UN SEMINAIRE SUR LA PROLIFERATION DES ALPC EN AFRIQUE DE L'OUEST A OUAGADOUGOU

4. DE NOUVEAUX MEMBRES DU RAFAL

- **L'association CEDAC** (Centre d'encadrement et de développement des anciens combattants) du Burundi

5. RAPPORT D'ACTIVITES 2006 DE BONNE GENERATION DU BURUNDI (BGB)

6. PUBLICATION RECENTE

7. VOEUX

1. RESOLUTION DE L'ONU EN FAVEUR D'UN TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES

Comme nous l'avons annoncé dans La Lettre du RAFAL n°11, la 61ème session de l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, le 6 décembre 2006, la résolution A/RES/61/89 intitulée : « Vers un traité sur le commerce des armes: établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques ».

Il s'agit là d'une première étape qui mènera à l'élaboration d'un traité international sur le commerce des armes. Dans un premier temps, le Secrétaire général de l'ONU sollicitera les vues des États Membres sur la faisabilité, le champ d'application et les grandes lignes de cet instrument juridiquement contraignant, dont l'objectif est d'établir des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Ensuite, il constituera un groupe d'experts gouvernementaux qui élaborera un projet de traité international sur le commerce des armes à partir de 2008. Son rapport sera alors soumis à l'assemblée générale de l'ONU.

2. UN PACTE SUR LA SECURITE, LA STABILITE ET LE DEVELOPPEMENT DANS LES GRANDS LACS

Le 2ème sommet des Chefs d'État et de gouvernement des onze pays de la Conférence internationale sur l'Afrique des Grands Lacs a eu lieu à Nairobi (Kenya) les 14 et 15 décembre 2006. Un Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs a été signé par les représentants de l'Angola, du Burundi, de la Centrafrique, de la RD Congo, du Kenya, du Rwanda, de la Zambie, de l'Ouganda, de la Tanzanie, du Congo-Brazzaville et

du Soudan. Il sera ratifié par les parlements nationaux avant son entrée en vigueur.

Le Pacte comprend 10 Protocoles juridiques et des programmes d'action régionaux dans 4 thèmes : la paix et la sécurité ; la démocratie et la bonne gouvernance ; le développement économique et l'intégration régionale ; ainsi que les questions humanitaire et sociales. Un mécanisme régional de suivi et un Fonds spécial pour la reconstruction et le développement permettront la mise en œuvre des actions envisagées.

Pour plus d'informations, voir :

http://www.icglr.org/F_END/fr_events.asp?evt=0

3. UN SEMINAIRE SUR LA PROLIFERATION DES ALPC EN AFRIQUE DE L'OUEST A OUAGADOUGOU

Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA) basé à Washington a organisé, du 4 au 7 décembre 2006 à Ouagadougou (Burkina Faso), un séminaire sur « améliorer les capacités permettant de s'attaquer à la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) en Afrique de l'Ouest ». Il s'agissait du premier des cinq ateliers sous-régionaux que le CESA compte organiser en Afrique d'ici 2008 pour renforcer les capacités nationales et sous-régionales pour faire face au problème de la prolifération des ALPC.

Ilhan Berkol du GRIP a pris part aux travaux. Ceux-ci ont vu la participation des responsables du monde civil et du secteur de la sécurité en provenance des ministères concernés par la question dans les pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les délégués d'organisations de la société civile et d'organisation régionales et internationales ainsi que des représentants du Gouvernement américain. Le séminaire a évalué les stratégies actuelles en matière de lutte contre la prolifération des ALPC et formulé des recommandations pour renforcer les capacités des Etats membres de la CEDEAO aux niveaux national, sous-régional et international.

4. DE NOUVEAUX MEMBRES DU RAFAL

Au cours des derniers mois, 4 nouveaux membres ont rejoint le RAFAL :

- **L'association CEDAC (Centre d'encadrement et de développement des anciens combattants) du Burundi**

Créée en 2005 et basée à Bujumbura, son représentant légal est M. Eric Niragira. C'est une association sans but lucratif dont l'objectif est notamment de défendre et de promouvoir les droits des anciens combattants, et de favoriser leur intégration socio-économique à travers tout le pays.

Voir www.freewebs.com/cedac et
<http://www.grip.org/rafal/membres/cedac.html>

- **L'association DPLC (Debout pour le Congo).**

Fondée en août 2004 par un groupe de congolais vivant en Belgique et basée à Liège, elle est représentée par M. Damien Twambilangana Mukongo. L'association a pour objet le développement durable et intégral de la République Démocratique du Congo.

Voir www.deboutpourlecongo.net et
http://www.grip.org/rafal/membres/debout_pour_le_congo.html

- **L'association UPLP/Maniema (Union Paysanne de Lutte contre la Pauvreté) au Maniema.**

Créée en 2004 et basée dans la province du Maniema en RDC, elle est représentée par M. Selemani Mutimbu. Elle intervient dans les domaines de la résolution des conflits et la lutte contre les ALPC mais aussi dans la promotion de l'agriculture et la réhabilitation des infrastructures socio-économiques démolies par la guerre.

Voir <http://www.grip.org/rafal/membres/uplp.html>

Basée à Brazzaville (République du Congo), elle est représentée par M. Philippe Nzaba. Son objectif est de contribuer à promouvoir la recherche-action dans le domaine de la population en rapport avec le développement.

Voir <http://www.grip.org/rafal/membres/uerpod.html>

5. RAPPORT D'ACTIVITES 2006 DE BONNE GENERATION DU BURUNDI (BGB)

Dans son rapport annuel 2006 sur la lutte contre la prolifération des armes légères, la BGB rend compte des activités menées dans le cadre de la campagne « Contrôlez les armes » coordonnée au niveau international par Amnesty

International, Oxfam et le Réseau international d'actions sur les armes légères (RAIAL/IANSA).

Au Burundi, la campagne a mobilisé plusieurs organisations de la société civile, des parlementaires, des médias et des membres du Gouvernement. Le principal résultat a été d'amener le Gouvernement burundais à soutenir l'idée d'élaboration d'un traité international sur le commerce des armes à la conférence de révision du Programme d'action de l'ONU sur les ALPC de juillet 2006 et à l'assemblée générale de l'ONU.

6. PUBLICATION RECENTE

Federico Santopinto, « Aide au développement et conflits avant et après le 11/9 : Évolution d'un outil au service de l'UE », Note d'analyse, GRIP, 6 décembre 2006 : <http://www.grip.org/bdg/g1062.html>

Depuis qu'elle existe, l'aide publique au développement (APD) se comprend bien plus à la lumière du contexte international où elle intervient qu'au regard des besoins des pays bénéficiaires. Dès lors, lorsque le système international change de nature, la nature de la coopération au développement évolue elle aussi, en s'adaptant aux orientations et aux besoins qui caractérisent à ce moment la communauté des donateurs. Les grandes dates de l'Histoire nous aident ainsi à comprendre l'évolution de la politique européenne de coopération.

7. VOEUX

Le Directeur du GRIP et toute son équipe saisissent cette occasion pour souhaiter à tous leurs partenaires et leurs familles de joyeuses fêtes et une fructueuse année 2007.

La lettre du réseau Rafal